

Université de Genève  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES  
ACADEMICUS  
1971

7 juin 1971



# Allocution du professeur Martin Peter

recteur de l'Université

---

Arrivé au terme de l'année académique, il incombe au recteur de fournir un bref rapport sur la vie de l'Université, et de mentionner quelques-uns des problèmes qui reçoivent notre attention la plus immédiate.

Des révélations sensationnelles ne peuvent être faites à cette occasion puisqu'un de nos soucis, tout le long de l'année, est celui d'une *information* aussi large que possible.

Manifestation première de ce souci est notre Service de presse et d'information, instance qui aura déjà servi de modèle à plusieurs universités suisses et qui, dans son bulletin « Uni Information », avec ses suppléments nouvellement introduits « Uni Science » et « Uni Administration », assure de façon périodique l'information des membres et des amis de l'Université.

Comme les lecteurs de ce bulletin s'en seront aperçus, celui-ci n'émane pas du rectorat, mais vole de ses propres ailes, sous la responsabilité de son dynamique rédacteur en chef, M. Jean-Louis Peverelli, et il donne une image d'autant plus vivante, et dans l'ensemble juste, de la vie de l'Université.

Les événements majeurs sont assez régulièrement commentés dans des conférences de presse, auxquelles la presse, la radio et la télévision assistent avec dévouement, et auxquelles nous espérons faciliter leurs efforts d'informer la cité sur la vie universitaire.

L'information scientifique se base désormais sur des rapports scientifiques qui seront périodiquement élaborés par la Commission de recherche de l'Université.

L'information doit également circuler à l'intérieur de l'Université. C'est ainsi que le rectorat communique ses procès-verbaux au bureau du sénat et à certaines instances intéressées. Des listes de distribution ont été élaborées pour assurer la distribution d'extraits de ces procès-verbaux, ainsi que des rapports majeurs, à d'autres instances également intéressées, dont les associations des professeurs, assistants et étudiants.

Trois *limites* pratiques subsistent dans cette vaste politique d'information :

- 1) Dans des affaires personnelles, la sphère privée des intéressés doit être protégée.
- 2) L'information doit être raisonnablement sûre et vérifiée avant d'être mise en circulation.
- 3) L'information est devenue une des tâches majeures des dirigeants de l'Université, des facultés et de leurs exécutants. Il peut donc encore arriver qu'une information circule tardivement, et ceci non pas à cause d'un sinistre effort de dissimulation, mais d'une légitime surcharge de travail de ceux qui ont la responsabilité, non seulement de la circulation de cette information, mais souvent aussi de sa création.

Le système du rectorat collégial, assisté des grandes commissions, a dans l'ensemble fait ses preuves cette année.

La *Commission administrative* a une fois de plus rendu de grands services en assurant la préparation du budget annuel, en s'occupant d'affaires financières et de gestion, et en procédant à une étude d'organisation.

Entre-temps, la *Commission de développement* a mis sur pied des propositions pour un plan quadriennal 1971-1974. La discussion approfondie de ce plan au sein du rectorat et du bureau du sénat a été fort instructive. Le plan nous apporte un matériel statistique de base très riche et une ébauche d'un budget quadriennal qui a pu être accepté par le bureau du sénat, comme ligne directrice pour l'élaboration des budgets annuels. Il est, en même temps, apparu qu'il conviendra de laisser à la Commission administrative une large marge de manœuvre dans la préparation de ces budgets annuels.

Déjà, le système de budgets annuels nécessite que les chercheurs et enseignants prévoient leurs besoins en personnel et en matériel deux années d'avance. Un plan quadriennal trop rigide porterait les délais de ces prévisions au-delà de toute limite raisonnable. L'utilité première d'un plan quadriennal est de créer un cadre qui permette au gouvernement de disposer de la meilleure prédiction possible sur l'évaluation du budget d'exploitation de l'Université.

La Commission des bâtiments, créée par le sénat en automne 1969, a reçu pour mission d'étudier, à l'intention du rectorat, la planification à court, moyen et long terme des constructions universitaires. Elle s'appuie dans son travail sur l'aide importante du Bureau des bâtiments et sur des études préparatoires exécutées par les trois sous-commissions dites des sciences, de médecine et des sciences humaines.

En ce qui concerne la planification à *long terme*, dont s'occupe également la Commission mixte Département des travaux publics — Département de l'instruction publique — Université, qui en a en fait la responsabilité principale, l'année écoulée a été marquée par un événement important: la remise au Conseil d'Etat d'un document intitulé: « Propositions pour un plan directeur ». Ce rapport, établi conjointement par la Commission mixte, la Commission des bâtiments et la Commission de développement fait le point sur l'ensemble des problèmes de locaux que posera à l'Université son développement au cours des vingt-prochaines années. Il est actuellement à l'étude auprès des instances cantonales compétentes, et nous gardons l'espoir qu'il convaincra nos autorités de l'urgence de prendre position et de réserver, dès maintenant, les surfaces nécessaires au développement de notre Université.

Soulignons que les « Propositions pour un plan directeur » soutiennent le principe d'une université ouverte à tous ceux qui désirent faire des études supérieures et en ont les capacités, tout en veillant à maintenir et développer un enseignement et une recherche de qualité.

Les préoccupations à *court terme et à moyen terme* de la Commission des bâtiments maintiennent les mêmes objectifs. Considérant le retard important accumulé dans certains secteurs et tenant compte du développement prévisible causé par l'augmentation du nombre des étudiants au cours de ces quelques prochaines années, la commission, sur la base des rapports qu'elle a établis, a pu présenter des propositions concrètes afin de parer rapidement aux besoins les plus pressants. Certaines de ces démarches ont déjà abouti, d'autres sont à l'étude.

La commission fait un effort particulier pour trouver les surfaces indispensables et espère qu'une réalisation rapide de ses propositions permettra d'éviter la crise, en attendant que la planification à long terme porte ses fruits.

Citons à ce propos les études concernant l'extension de la médecine dentaire et portant le nombre de places de 35 à 70 par an, soit le double exactement. Cette mesure devrait permettre, pour quelques années en tout cas, d'éviter une limitation de l'accès aux études dans un secteur où la pénurie est évidente.

D'autres études sont en cours pour apporter aux sciences humaines, les améliorations indispensables dans la situation très difficile où elles se trouvent.

La Commission des bâtiments suit également avec attention les constructions en cours ainsi que celles prévues, notamment Uni II, Sciences II, CMU; elle s'occupe de toutes les questions qui en découlent, entre autre de la répartition des nouveaux locaux et de leur occupation rationnelle.

Enfin, elle entreprend, en commun avec la Commission sociale, une étude sur les logements pour étudiants.

Après avoir procédé à sa réorganisation au cours de l'année universitaire 1969-1970, la *Commission sociale* a porté ses efforts, au cours de l'année qui s'achève, sur l'élaboration d'une politique dans les divers domaines de sa compétence.

Dès le début de l'année universitaire 1970-1971, elle a eu la chance de pouvoir compter sur la participation, très efficace et utile, d'un représentant du corps des assistants et de deux représentants des étudiants, M<sup>lle</sup> Gossner et M. Zinsstag.

Mentionnons, parmi ses activités culturelles, le développement du théâtre universitaire, la création de films, le ciné-club. La politique du service social a été redéfinie. Les liens avec les conseillers aux études ont été resserrés. Un rapport détaillé, en vue d'une action prochaine sur les possibilités de construction de groupes de logements pour environ 90 étudiants, a été établi avec la collaboration de MM. Emile Dupont et Jacques Vicari.

Les sports universitaires ont continué à fonctionner de façon encourageante. Signalons toutefois la démission du professeur Gysin pour la fin de cette année: président du Comité de direction des sports universitaires, M. Gysin a su, depuis de nombreuses années, développer les sports universitaires.

Le *directeur administratif* avait prévu de consacrer la première année de son activité à la mise en place d'une structure administrative cohérente et à la liquidation de situations urgentes. Dès l'automne 1970, il peut déjà donner la priorité aux tâches suivantes: affiner les procédures et rechercher une meilleure efficacité; poursuivre l'étude et la mise au point d'un système intégré d'administration universitaire; enfin, participer activement à la direction collégiale de l'Université. Il y parvient parce qu'il est maintenant assisté de tout un staff de responsables, dans les facultés et aux Bastions, qui font de l'administration de l'Université de Genève un des organes les plus efficaces parmi ceux des hautes écoles suisses.

De plusieurs côtés, on s'est demandé s'il est vraiment nécessaire et souhaitable que l'Université bénéficie d'un système administratif de si haut niveau, développé et efficace, mais forcément coûteux.

Mais, nous sommes persuadés que l'Université se doit de soulager le corps enseignant des tâches administratives qui ne sont pas en rapport direct avec sa vocation. Dans ce contexte, nous constatons avec gratitude que la plupart des membres du bureau du sénat peuvent conserver leur enseignement, ceci grâce à l'appui important qui nous parvient de nos vaillants administrateurs.

Le *secrétaire général* a connu une longue période de maladie pendant cette année. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer sa guérison et sa rentrée parmi nous. Tout récemment, il a été nommé président de la Conférence suisse des secrétaires généraux des universités. Il a tenu à exercer certaines de ses fonctions même pendant sa maladie, ce dont nous lui sommes particulièrement reconnaissants. Les problèmes de la formation continue l'occupent actuellement en priorité. L'Université se prépare à jouer un rôle important et utile dans ce domaine; elle considère qu'il est de son devoir de mettre à disposition de cet enseignement les moyens puissants dont la cité l'a dotée. Mentionnons encore le domaine des relations internationales, qui est animé également par le secrétaire général.

Un accord de collaboration directe a tout récemment pu être conclu entre l'Université Bades-Bolyai de Cluj en Roumanie, et l'Université de Genève. Une récente visite à l'Université de Cluj m'a convaincu de la volonté du peuple roumain de donner à sa jeunesse les meilleures possibilités de formation supérieure. A l'occasion des

efforts de reconstruction depuis la dernière guerre, cette université a été rebâtie, de façon généreuse, et connaît aujourd'hui une importante activité de recherche et d'enseignement. Des bourses et des logements sont offerts aux étudiants qui passent leurs examens intermédiaires avec de bonnes notes.

Les relations avec les universités françaises sont également en train d'être développées dans le but d'une intensification des échanges et de l'amélioration de certaines conditions institutionnelles. Ces efforts se poursuivent sur trois plans : relations franco-suisse, relations entre universités de notre région, et relations de collaboration directe entre universités ou facultés.

Pour le développement des liens régionaux, nous avons pu nous assurer de la collaboration active de Denis de Rougemont que nous remercions ici de son dévouement à cette cause spécialement importante pour notre Université. Notons que pour des traités concernant notre Université, au niveau des Etats, c'est la République de Genève, et non pas la Confédération, qui est compétente.

Si les relations avec les Universités de langue latine — Roumanie, France, Belgique, Italie — détiennent notre attention première, il serait évidemment faux de négliger les liens avec toutes les autres universités sœurs. C'est ainsi que nous accueillons avec intérêt le désir de l'Université de Pennsylvanie — avec laquelle existent depuis longtemps des relations vivantes au niveau des professeurs et assistants — de conclure également un traité bilatéral.

Cet intérêt voué aux relations internationales forme un corollaire logique et bienvenu au resserrement des liens entre les hautes écoles suisses, liens qui sont animés par le développement de l'aide fédérale.

La loi sur l'aide fédérale va être réétudiée incessamment par notre Parlement, en vue d'une révision partielle. Cette révision vise à mieux adapter les modalités de subventionnement aux besoins des universités et à donner à la Confédération des moyens accrus pour la conception et l'application d'une politique de coordination efficace. Une intervention fédérale accrue dans la gestion universitaire a déjà passé dans les faits et demande d'être institutionnalisée. Il est à espérer qu'une distribution efficace puisse être établie, en ce qui concerne les compétences et les responsabilités confiées aux universités elles-mêmes, aux cantons universitaires et aux organes fédéraux. Il semble qu'à chaque niveau se trouvent des compétences et des carences qui nécessitent une grande sagesse dans les mesures législatives à venir.

Le problème rappelle celui de l'organisation de notre Université qui doit être redéfinie par une nouvelle loi. L'étude du projet 3416, première proposition de notre gouvernement pour cette nouvelle loi, a été un des apports concrets de la *Commission des affaires académiques*. Malheureusement, cette commission se trouve depuis dans une crise grave. Elle est la seule des grandes commissions, dans laquelle les étudiants participent en majorité. D'après le rapport que j'ai reçu, « ceux-ci ont voulu s'exprimer sur tous les problèmes qui leur tenaient à cœur... Ils ont saisi l'occasion des séances de la commission pour exprimer l'inquiétude ou le mécontentement que leur ont successivement inspirés différents épisodes de la vie universitaire, ou même celle des institutions de l'enseignement secondaire. La commission a rempli ainsi une fonction libératrice; elle nous a permis de prendre le pouls des étudiants, mais elle a mal rempli son mandat ».

Dans le mandat de cette commission figure pour l'avenir immédiat l'élaboration de recommandations pour les réformes profondes de l'enseignement, que rend nécessaire l'afflux prévisible d'une plus grande fraction de notre population. Pour y arriver, nous cherchons à redonner à cette commission une forme plus adaptée. Les étudiants ayant pour l'instant suspendu leur collaboration, nous souhaitons réduire le nombre de leurs sièges à deux, selon l'intention originale, et comme c'est le cas dans la Commission sociale qui a fonctionné à satisfaction.

Je comprends d'ailleurs assez la confusion des étudiants — leur expérience, comme leur participation, sont en général de trop courte durée pour qu'ils puissent efficacement apporter, à eux seuls, la solution d'un problème concret dans des délais utiles.

La participation doit continuer, et les professeurs doivent fournir de meilleurs efforts encore pour la rendre fertile et inspirante pour eux-mêmes et pour les étudiants, mais il serait à mon avis sage de lui conserver son caractère consultatif, afin de ne pas la surcharger et par conséquent la réduire à l'absurde.

Cette sorte de surcharge n'est malheureusement pas étrangère à la situation actuelle de l'Ecole d'architecture. Des réformes profondes y ont été instituées après des discussions d'une ampleur inhabituelle, menées avec sincérité par des assemblées plénières successives, auxquelles le collège des professeurs et le rectorat ont attribué de très grandes, et peut-être trop grandes compétences.

Aujourd'hui, le fonctionnement de cette école se trouve compromis, au détriment de la revendication légitime de la majorité des étudiants qui aimeraient y trouver une formation dans le métier qu'ils ont choisi.

Il est peut-être bon de réaffirmer ici les deux *missions* de l'Université :

La première mission est celle de dispenser un *enseignement universitaire*. La gamme de cet enseignement doit à l'avenir être élargi. Une licence, de préférence de trois ans de durée seulement, devrait ouvrir une première sortie sur la vie professionnelle. Nous n'avons pas le droit de nous attacher tous les étudiants pour une partie trop longue de leur vie utile. Dans cette première phase de l'instruction universitaire, une grande discipline devrait être exercée dans le choix des matières enseignées, en vue de leur utilité pour l'étudiant, de leur valeur pédagogique, de leur pertinence et de l'initiation des étudiants aux problèmes de la recherche. Le diplôme servira à approfondir les connaissances et à donner une première expérience de la recherche originale. Le futur chercheur trouvera le perfectionnement de son éducation, avec l'introduction aux subtilités de la pensée spéculative qui anime son domaine, lors d'un programme de certificat de spécialisation ou de doctorat. Même l'établissement d'une thèse de doctorat devrait pouvoir réussir dans les cinq années qui suivent l'acquisition d'un diplôme ou de son équivalent. En plus de cette gamme d'enseignements adressée de préférence à la jeunesse, il conviendra de faire une contribution à l'éducation continue et au recyclage.

L'élargissement de la gamme de nos enseignements réussira en partie grâce à une meilleure intégration des instituts dits indépendants. Les expériences en partie douloureuses avec ces instituts me confirment dans la conviction que ces instituts devraient être rattachés à des facultés existantes ou à créer.

L'élargissement de la gamme de nos enseignements ne devrait pas nous empêcher de céder certains enseignements à d'autres établissements, telles l'Ecole technique supérieure ou les écoles de commerce. Il est à espérer que l'enseignement secondaire continue à développer des alternatives valables. L'expérience américaine contemporaine est de nature à nous rappeler les limites d'une généralisation trop absolue de l'enseignement universitaire.

L'autre mission de l'Université est celle de la *recherche*. La recherche doit être soutenue là où elle est capable d'atteindre le niveau d'excellence nécessaire pour remplir son but qui est la création de connaissances nouvelles et pertinentes qui n'ont pas été disponibles auparavant. Que ces recherches soient philosophiques, historiques, scientifiques ou médicales, les règles du jeu devraient se ressembler. Il est difficile de voir qui pourrait se réjouir d'une recherche qui n'atteindrait pas un certain niveau d'excellence, même si celle-ci est une qualité évasive souvent difficile à apprécier.

À notre Université, la recherche est subventionnée de façon généreuse par le Fonds national et notre gouvernement. Elle est également vigoureuse, comme les quelques exemples, tirés d'un rapport établi par la Commission de recherche en témoignent :

Le professeur Vassalli et ses collaborateurs ont apporté des précisions d'un grand intérêt sur le mode de synthèse des chaînes d'immunoglobulines par des constituants cellulaires isolés à partir de ganglions lymphatiques et de tumeurs. Ils ont montré aussi que les cellules lymphoïdes à division rapide, impliquées dans la réponse immune, sont capables :

- 1) de demeurer dans les tissus lymphoïdes,
- 2) de recirculer dans le canal thoracique et le sang,
- 3) de se transformer en cellules de morphologie différente, ou encore
- 4) de migrer de façon préférentielle vers certains organes, en fonction de leur lieu d'origine ou de la présence, dans ces organes, de l'antigène qui a provoqué l'apparition de ces cellules à division rapide.

Ces observations démontrent que les grandes cellules qui apparaissent au cours de la réponse immune sont capables de recirculer, donc de *disséminer l'information immunologique dans tout l'organisme*, et, probablement, sont aussi capables de reconnaître l'antigène.

Dans le Département de biologie moléculaire, le groupe dirigé par le professeur Caro a démontré récemment que l'acide desoxyribonucléique d'un élément génétique étranger à la cellule, facteur sexuel ou virus, s'intégrant dans le chromosome bactérien, peut, dans certaines conditions, assumer la direction de la régulation de la duplication du chromosome et de la division cellulaire. Ce phénomène, qui a été appelé « intégration suppressive », offre d'importantes possibilités pour l'étude de la régulation de la croissance cellulaire.

Au département de physique de la matière condensée, dans le domaine de la calorimétrie à basse température (groupe de MM. Spitzli, Junod, Paoli et du professeur Heiniger) l'effort a porté sur certains alliages (type A15) qui sont actuellement très étudiés dans des laboratoires d'Europe et d'Amérique. Le groupe a apporté une contribution essentielle à la connaissance précise des parties électroniques et du réseau de la chaleur.

Les recherches du professeur Rens sur le socialisme rationnel de Colins ont comblé une grave lacune dans la connaissance des premiers théoriciens du socialisme, dont Colins est l'un des plus remarquables représentants. Ces recherches ont fait l'objet d'un ouvrage à La Baconnière.

Les recherches du Centre d'économétrie (professeur Solari) ont porté principalement sur l'analyse économétrique comparée de la portée opératoire de différentes formes de fonctions de consommation semi-agrégées.

A la Faculté des lettres, le professeur de Muralt, spécialiste de la philosophie médiévale, a pu démontrer l'existence d'une continuité structurelle de pensée entre la pensée médiévale et la philosophie classique, dans la mesure où l'une et l'autre sont non-aristotéliennes.

A l'Ecole d'architecture, le professeur Stryjenski a obtenu des résultats intéressants dans ses travaux sur la propagation des sons, résultats qui sont utilisés dans les études d'urbanisme à Genève.

Les efforts scientifiques des membres de l'Université sont reconnus par des prix.

Le prix de la Ville de Genève a accueilli parmi ses lauréats deux de nos professeurs : Ernest Stückelberg de Breidenbach, avec le prix des sciences naturelles et Paul Guggenheim, avec le prix des sciences morales.

Le professeur Charles Rouiller est le lauréat du prix Näegeli attribué cette année.

C'est sur ces nouvelles réjouissantes que se termine ce rapport sur l'année universitaire 1970-1971. Que l'audience pardonne sa densité — elle ne fait que traduire la densité des préoccupations d'une université qui a compris qu'elle doit s'améliorer si elle veut se maintenir dans l'avenir.